



## FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS PARACHUTISTES

SIÈGE : QUARTIER GENERAL NIEL – 2, rue Montouliou Saint-Jacques  
31000 TOULOUSE

ADRESSE POSTALE : FNAP - BP 50143  
64811 AEROPOLE PYRENEES CEDEX

E-MAIL : [fednatassosparas@gmail.com](mailto:fednatassosparas@gmail.com)

Pau, le 24 avril 2022

### PROCES-VERBAL DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2022

L'assemblée générale ordinaire (AGO) de la Fédération Nationale des Associations Parachutistes s'est déroulée le 6 avril 2022 dans les murs de Château Vieux, cercle-mess du 1<sup>er</sup> Régiment de Parachutistes d'Infanterie de Marine, à Bayonne, sous la présidence d'honneur du général de corps d'armée (2s) de COURREGES. Elle a été précédée d'une assemblée générale extraordinaire (AGE) consacrée à la modification des statuts et du règlement intérieur de la Fédération. Le général de brigade Benoît DESMEULLES, commandant la 11<sup>ème</sup> BP assistait à l'assemblée générale.

Le général de corps d'armée (2s) Jacques LECHEVALLIER, président de la FNAP, a suivi l'ordre du jour ci-après :

#### **Ouverture : 15h00**

- Allocution d'ouverture du Président ;
- In Memoriam. Minute de silence;
- Mot d'accueil du chef de corps du 1<sup>er</sup> RPIMa ;
- Point des présents (quorum), par le Secrétaire Général.

#### **I. Assemblée générale extraordinaire :**

##### 1. Modification des statuts :

- Limitation des mandats des membres élus au Conseil National à trois mandats successifs de trois ans. Argumentaire et vote ;
- Pérennisation d'au moins une représentation de chaque armée au sein du Comité exécutif. Argumentaire et vote ;
- Assemblées générales : de nouvelles prescriptions.

##### 2. Modification du règlement intérieur :

- Dispositions en cas de vacance d'un poste au Conseil national ;
- Assemblées générales : de nouvelles prescriptions.

#### **II. Assemblée générale ordinaire :**

#### **Rapport moral du président suivi du vote :**

- Bilan de l'année écoulée :
  - Rappel du plan d'action et des objectifs ;
  - Rapport d'activités ;
    - Compte rendu de la dernière réunion du CNE (19 janvier) : évolution du Monde combattant.
  - Questions éventuelles inscrites à l'ordre du jour sur demande des associations et des amicales.
- Plan d'action pour l'année à venir :
  - Objectifs généraux ;
  - Actions particulières :
- Conclusion et vote.

#### **Rapport financier :**

- Bilan financier ;
- Projet de budget ;
- Vote.

#### **Secrétaire général :**

- Composition du bureau, renouvellement des membres et vote :
  - Présentation des candidats ;
  - Présentation du plan de renouvellement des membres du CN ;
  - Présidents d'honneur (Conseil des Sages).

#### **Fin de la séance plénière.**

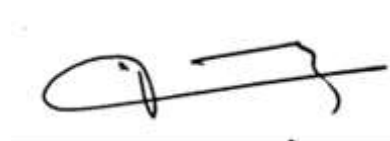
#### **III. Informations et échanges :**

- Intervention de l'ADC (ER) PHILIPPE GUEHENNEUC - Implic'Action ;
- Intervention du LCL (ER) PASCAL ROSSINI - certifications professionnelles au profit des FS, point sur les certifications professionnelles dont bénéficient les militaires ;
- Questions diverses et dialogue sur demande et propositions des associations et amicales ;
- Réponse aux questions posées par l'ANFMC :
  - Nombre de citations ou faits de guerre requis dans les dossiers de propositions au regard de leur importance ;
  - Prise en compte du critère de blessures graves en service commandé pour la Médaille militaire.
  -

#### **IV. Clôture :**

- Conclusion du président d'honneur.

Général (2s) Jacques LECHEVALLIER  
Président de la FNAP



## ANNEXES

1. Point de situation sur les associations et quorum par le Secrétaire général ;
2. Assemblée générale extraordinaire : Modifications des statuts et du RI ;
3. Rapport Moral du Président ;
4. Bilan Financier 2021 et Budget 2022 ;
5. Renouvellement du conseil national ; élections ; présentation du nouveau conseil national ;
6. Questions d'actualité et diverses.

## **ANNEXE 1 – POINT DE SITUATION SUR LES ASSOCIATIONS ET QUORUM**

La FNAP se compose de 36 associations adhérentes dont 3 sympathisantes. Le nombre de voix est proportionnel au nombre d'adhérents, voir nos statuts.

### **Associations à vocation nationale**

AMICALE DES COMMANDOS DE L'AIR (AGCPFCA)	3 voix
AMICALE DES FUSILIERS MARINS ET COMMANDOS	3 voix
UNION NATIONALE DES PARACHUTISTES	4 voix

### **Associations et amicales régimentaires**

AMICALE ANCIENS BAT DE CHOC ET CNEC/ 1 <sup>er</sup> RGT CHOC	2 voix
AMICALE DES ANCIENS DU 1 <sup>er</sup> RCP	3 voix
AMICALE DU 1 <sup>er</sup> RHP	3 voix
AMICALE ANCIENS DU 1 <sup>er</sup> RTP - BOMAP - BOAP ET LPA	2 voix
AMICALE DES ANCIENS DU 2 <sup>o</sup> RPIMa	1 voix
AMICALE DU 3 <sup>ème</sup> RPIMa ET DES TDM	3 voix
AMICALE DU 8 <sup>ème</sup> RPIMa et du 7 <sup>ème</sup> RPCS	3 voix
AMICALE DES ANCIENS DU 9 <sup>ème</sup> RCP	3 voix
ASSOC NATIONALE ANCIENS DU 11 <sup>ème</sup> CHOC (Bagheera)	3 voix
AMICALE DU 13 <sup>ème</sup> RDP	4 voix
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DU GRAND 14	1 voix
AMICALE DU 17 <sup>ème</sup> RGP	2 voix
AMICALE ANCIENS DU 35 <sup>ème</sup> RAP ET DE L'ARTILLERIE PARA	3 voix
ASSOCIATION "QUI OSE GAGNE"	3 voix
AMICALE DE L'ETAP	2 voix

### **Associations et amicales à vocation spécifique**

AMICALE DES ANCIENS LÉGIONNAIRES PARACHUTISTES	3 voix
AMICALE DES ANCIENS DE LA CPIMa DE L'EX AEF	1 voix
AMICALE ANCIENS DES TRANSMISSIONS AÉROPORTÉES	2 voix
AMICALE DES CHUTEURS OPÉRATIONNELS	1 voix
AMICALE DES OPÉRATIONS SPÉCIALES	1 voix
CLUB DES CHEFS DE SECTIONS PARAS AU FEU	1 voix

**Associations et amicales à vocation régionale**

AMICALE ANCIENS PARACHUTISTES DE HAUTE MARNE	1 voix
AMICALE ANCIENS PARAS DU TERRITOIRE DE BELFORT	1 voix
AMICALE DES PARACHUTISTES DU SUD OUEST	1 voix
AMICALE DES ANCIENS PARACHUTISTES D'AUVERGNE	1 voix
AMICALE ANCIENS PARA Hte ALPES ET SA RÉGION	1 voix
AMICALE PARACHUTISTE DE LORRAINE	1 voix
AMICALE DES ANCIENS PARAS DROME ARDÈCHE	1 voix
ASSOCIATION SAVOYARDE DES ANCIENS T.A.P.	1 voix
ASSOC LANDAISE PARAS BREVETES MILITAIRES	1 voix
AMICALE PARACHUTISTE DES VOSGES	1 voix
ASS. ANCIENS MILITAIRES DU CAMP D'IDRON	1 voix

**Associations sympathisantes**

FÉDÉRATION NATIONAL D'ENTRAIDE PARACHUTISTE  
SAMPARAS MUSEE DES PARAS  
ARFVA DRAKKAR

**Quorum** : le total des voix est de 69. Quorum à majorité simple : 35 voix.

Associations adhérentes présentes :	12	26 voix
Associations adhérentes représentées :	18	37 voix
Associations absentes et/ou excusées	6	6 voix
Association sympathisantes présentes:	2	

**Voix présentes ou représentées : 63 voix.**  
**L'assemblée générale peut valablement délibérer.**

NB : autodissolution de l'AMICALE "ROYAL AUVERGNE" 18<sup>ème</sup> RCP, adhérents trop âgés et trop peu nombreux.

## **ANNEXE 2 – ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE MODIFICATION DES STATUTS ET DU RI**

15h30 : Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire de la FNAP par le président, le général (2S) Jacques LECHEVALLIER.

Proposition : modifier les articles 8 et 9 des statuts de la Fédération Nationale des Associations Parachutistes du 15 mars 2016.

### **Article actuel :**

**Article 8** - Le Comité exécutif est composé de **8 membres** : le président de la Fédération, 4 vice-présidents et **3 administrateurs**. Le président représente la Fédération dans tous les actes de la vie civile. Il en est le porte-parole.

Le Bureau comprend un secrétaire général et un secrétaire général adjoint, un trésorier et un trésorier adjoint.

Tous doivent être adhérents d'une association membre de la Fédération. Ils sont élus par l'Assemblée générale pour 3 ans dans un scrutin à bulletin secret. Ils sont rééligibles.

Au sein du Comité exécutif les décisions sont prises à la majorité des voix, **en cas de partage, celle du président est prépondérante.**

Les membres du comité exécutif et du bureau ne peuvent recevoir de rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.

### **Article proposé :**

**Article 8** - Le Comité exécutif est composé de **8 membres** : le président de la Fédération, 4 vice-présidents et 3 administrateurs. Au sein de ce Comité exécutif, deux postes sont sanctuarisés, un "armée de l'Air" et un "Marine nationale".

Le président représente la Fédération dans tous les actes de la vie civile. Il en est le porte-parole.

Le Bureau comprend un secrétaire général et un secrétaire général adjoint, un trésorier et un trésorier adjoint.

**Tous les membres du Conseil National doivent être adhérents d'une association ou amicale membre de la Fédération. Ils sont élus par l'assemblée générale pour un mandat de 3 ans, renouvelable deux fois au maximum (3 mandats), dans un scrutin à bulletin secret.**

Au sein du Comité exécutif les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, celle du président est prépondérante.

Les membres du comité exécutif et du bureau ne peuvent recevoir de rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.

**La modification est votée à l'unanimité.**

### **Article actuel :**

**Article 9** - L'Assemblée générale comprend toutes les associations membres de la Fédération. Chaque association est représentée par son président, exceptionnellement par son délégué nanti des pouvoirs nécessaires.

L'assemblée se réunit au minimum une fois par an en session ordinaire sur convocation du Président ou à la demande d'1/4 des associations membres. Chaque association membre y dispose d'une à quatre voix, en fonction de la catégorie d'effectifs à laquelle elle appartient :

- moins de 200 ;
- de 201 à 500 ;
- de 501 à 1000 ;
- plus de 1000.

L'ordre du jour est établi par le bureau selon les directives du Comité exécutif. Le bureau de l'assemblée est celui du Conseil national.

Elle entend les rapports sur la marche de la Fédération et sa situation financière. Après exposé du commissaire aux comptes ou d'un vérificateur des écritures elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget suivant et délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité absolue, à l'exception des décisions d'admission qui sont prises à la majorité qualifiée des 2/3.

Il est établi un procès-verbal des séances.

Si besoin est, ou à la demande de la moitié plus un des membres de la Fédération, le Président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire pouvant délibérer selon les modalités ci-dessus.

### **Article proposé :**

**Article 9** - L'Assemblée générale comprend toutes les associations membres de la Fédération. Chaque association est représentée par son président, exceptionnellement par son délégué nanti des pouvoirs nécessaires.

L'assemblée se réunit au minimum une fois par an en session ordinaire sur convocation du Président ou à la demande d'1/4 des associations membres. Chaque association membre y dispose d'une à quatre voix, en fonction de la catégorie d'effectifs à laquelle elle appartient :

- moins de 200 adhérents ;
- de 201 à 500 adhérents ;
- de 501 à 1000 adhérents ;
- plus de 1000 adhérents.

L'ordre du jour est établi par le bureau selon les directives du Comité exécutif. Le bureau de l'assemblée est celui du Conseil national.

Elle entend les rapports sur la marche de la Fédération et sa situation financière. Après exposé du commissaire aux comptes ou d'un vérificateur des écritures elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget suivant et délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité absolue, à l'exception des décisions d'admission qui sont prises à la majorité qualifiée des 2/3.

Il est établi un procès-verbal des séances.

Si besoin est, ou à la demande de la moitié plus un des membres de la Fédération, le Président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire pouvant délibérer selon les modalités ci-dessus.

Dans des circonstances particulières, sur proposition du Conseil National et avec l'accord écrit (courrier ou courriel) des associations adhérentes représentant au moins la majorité simple des voix, l'assemblée générale pourra valablement délibérer et prendre des décisions basées sur des consultations écrites ou des réunions téléphoniques ou audiovisuelles.

### **La modification est votée à l'unanimité.**

Proposition : modifier l'article 3 du règlement intérieur de la Fédération Nationale des Associations Parachutistes du 25 avril 2017.

### **Article actuel :**

#### **Article 3 : Conseil national**

- Le Conseil national, renouvelable par tiers tous les ans, est l'organe de direction de la Fédération. Il comprend un Comité exécutif et un Bureau.
- Il se réunit chaque trimestre en séance ordinaire.
- Il peut se réunir en séance extraordinaire à l'initiative du Président.
- Tout membre du Conseil National empêché doit donner procuration à un autre membre.
- Les membres du Conseil National sont élus par l'Assemblée générale pour 3 ans dans un scrutin à bulletins secrets. Ils sont rééligibles.

#### 31 - Comité exécutif :

Equipe dirigeante de la Fédération, le Comité exécutif veille au respect des Statuts et de la Charte.

Ses 5 membres sont en contact permanent et peuvent se réunir à tout moment, en tant que de besoin.

#### 32 - Bureau :



Le Bureau est chargé du fonctionnement interne de la Fédération sous l'autorité du Président.

### 33 - Président National :

Le Président a la responsabilité de la direction et de l'administration de la Fédération, dans le respect de la Charte.

Il organise les travaux du Comité Exécutif et les tâches du Bureau National et préside les réunions du Conseil National.

Dans l'intervalle des réunions, il prend toutes dispositions et décisions utiles.

### Article proposé :

#### Article 3 : Conseil national

- Le Conseil national, renouvelable par tiers tous les ans, est l'organe de direction de la Fédération. Il comprend un Comité exécutif et un Bureau.
- Il se réunit chaque trimestre en séance ordinaire.
- Il peut se réunir en séance extraordinaire à l'initiative du Président.
- Tout membre du Conseil National empêché doit donner procuration à un autre membre.
- Les membres du Conseil National sont élus par l'Assemblée générale pour 3 ans dans un scrutin à bulletins secrets. Ils sont rééligibles.

### 31 - Comité exécutif :

Equipe dirigeante de la Fédération, le Comité exécutif veille au respect des Statuts et de la Charte.

Ses 5 membres sont en contact permanent et peuvent se réunir à tout moment, en tant que de besoin.

### 32 - Bureau :

Le Bureau est chargé du fonctionnement interne de la Fédération sous l'autorité du Président.

### 33 - Président National :

Le Président a la responsabilité de la direction et de l'administration de la Fédération, dans le respect de la Charte.

Il organise les travaux du Comité Exécutif et les tâches du Bureau National et préside les réunions du Conseil National.

Dans l'intervalle des réunions, il prend toutes dispositions et décisions utiles.

### 34 – Délibérations

Dans des circonstances particulières, sur proposition du Président et avec l'accord écrit de la majorité de ses membres, le Conseil national pourra valablement délibérer et prendre des décisions basées sur des consultations écrites ou des réunions téléphoniques ou audio-visuelles.

### 35 – Vacances

Le Conseil national peut pourvoir provisoirement au remplacement de postes vacants par les mesures dérogatoires suivantes :

Pour un poste vacant, un candidat volontaire intérimaire est désigné par le Président après délibération du Conseil. Il peut s'agir d'un membre du CN dont le troisième mandat arrive à terme, qui est alors maintenu provisoirement à son poste, ou d'un autre candidat s'il s'agit d'un départ anticipé sur la fin de mandat prévue.

Lors de l'AGO immédiatement suivante, il est procédé au remplacement de ce membre du CN par élection. Le terme du premier mandat du nouvel élu aura la même échéance que celui inscrit dans le plan de relève pour le poste qu'il occupe.

Si les délais ne permettaient pas aux candidats de se déclarer à temps pour être connus des représentants votants des amicales et associations de la FNAP avant l'AGO, cette élection serait différée à l'AGO suivante.

**La modification est votée à l'unanimité.**

Les statuts et le règlement intérieur modifiés feront l'objet d'un envoi séparé.

16h10 : clôture de l'AGE.

## **ANNEXE 3 – RAPPORT MORAL - CONTRIBUTION DU PRESIDENT**

En préambule, le Président propose que les votes soient effectués à main levée : demande acceptée à l'unanimité par l'assemblée générale.

### **Rappel du plan d'action et des objectifs.**

#### **Soutien des actions de solidarité.**

Les contraintes sanitaires liées à l'épidémie de Covid ont fortement contraint nos activités. Toutefois, nous avons pu apporter un soutien à :

- La campagne de don du sang organisée par le CTSA « Le sang donné pour le sang versé ».
- La FNEP. Il s'agit d'un soutien permanent, avec tout particulièrement le relais de messages et d'informations sur ses actions de solidarité à l'adresse des associations et amicales.

#### **Soutien des associations :**

**Dans le cadre de notre soutien, nous sommes cotisants de certaines associations, et y représentons donc les amicales et associations membres de la FNAP. Pour autant, toutes les associations et amicales peuvent aussi leur apporter un soutien direct, bénéficiant éventuellement de réductions de charges fiscales, pour elles-mêmes ou leurs membres, suivant leurs statuts.**

- SOLDIS. La FNAP en est membre cotisant. Notre soutien cette année a été matérialisé en particulier par le relai d'un appel à souscription pour la réalisation d'une stèle à la mémoire des soldats disparus dans la guerre d'Algérie qui n'ont jamais pu recevoir de funérailles ni même d'hommage de la Nation. La stèle devrait être inaugurée à l'occasion d'une cérémonie, le 30 août 2022 à Port-Vendres.
- Association France-Turquoise : Pour mémoire. La FNAP concrétise son soutien aux engagements de l'Association en y étant inscrite comme membre et lui versant une cotisation.
- ASAF : Pour mémoire. La FNAP concrétise son soutien aux engagements de l'Association en y étant inscrite comme membre et lui versant une cotisation. Les lettres d'information de l'ASAF sont régulièrement retransmises aux association membre de la FNAP par courriel (secrétaire général).
- Comité de la flamme sous l'Arc de Triomphe : Pour mémoire. La FNAP concrétise son soutien aux engagements du Comité en y étant inscrite comme membre et lui versant une cotisation. La FNAP dispose d'une voix pour l'approbation des comptes rendus et décisions prises en AG.
- Les Ailes brisées : Pour mémoire. La FNAP concrétise son soutien aux engagements de l'association en lui versant annuellement une cotisation.
- FNAM (Maginot) : Pour mémoire. La FNAP en relayant vers les associations et amicales ses principaux messages et bulletins d'information. Statutairement, étant une fédération d'associations, elle ne peut y adhérer directement. Cette année encore, nous avons rappelé aux associations les avantages à adhérer à la FNAM, financiers et en termes de défense de nos droits et du devoir de mémoire.
- Comité National d'Entente des associations patriotiques s'est constitué en 1975 à l'initiative de La Saint-Cyrienne en vue de s'opposer aux attaques menées contre l'Armée et l'esprit de Défense. Le président de la FNAP, ou lorsqu'il ne peut y être

présent l'un des vice-présidents, participe aux réunions du Comité. Les actions concertées du Comité consistent en interventions écrites ou orales auprès des autorités de l'Etat ou auprès des responsables d'émissions ou d'articles injurieux pour l'Armée ou de nature à nuire à l'esprit de Défense.

### **Comité National d'Entente – Conseil du 19 janvier 2022.**

Au cours de cette réunion qui s'est déroulée en visioconférence, deux grands sujets ont été présentés et discutés ;

1. Le contrôleur général des armées François ROBERT a présenté les évolutions à attendre, son analyse du monde combattant, et les enjeux qui se présentent pour les années à venir. Cette analyse entre dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par la Ministre déléguée aux Armées pour l'actualisation du rapport TERRONI datant de juin 2014.

2. Madame Véronique PEAUCELLE-DELELIS, directrice de l'ONACVVG a ensuite présenté « l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre » qui rassemble aujourd'hui environ deux millions de ressortissants. Son intervention se rapportait essentiellement aux grandes évolutions marquant l'Organisation et ses missions.

3. En fin de séance et en conclusion, le général (2s) Bruno DARY, président du CNE a évoqué trois points particuliers qui méritent attention et suivi du Comité :

- Les directives européennes concernant le temps de travail des militaires ;
- L'ouverture des archives concernant la guerre d'Algérie ;
- Le sujet des « fusillés pour l'exemple » pendant la Grande Guerre.

Le PV de cette réunion et les 2 présentations feront l'objet d'un envoi séparé.

### **Rayonnement.**

La FNAP, fédération d'associations et d'amicales parachutistes, les rassemble et les représente. Reconnue au niveau des instances nationales, sur le terrain, notre communauté est représentée par les associations et les amicales dans leurs activités de cohésion, de solidarité et dans les manifestations patriotiques auxquelles elles participent, et quelquefois, lorsqu'ils y sont invités, par la participation du président, de membres du Conseil National et la présence de notre drapeau.

Or, force est de constater que la FNAP, en tant qu'entité représentative des anciens du monde parachutiste militaire n'est pas encore bien connue de nombreux adhérents des associations et amicales, ni de la société civile dans son ensemble.

Il apparaît alors important de poursuivre nos efforts pour mieux nous faire connaître et reconnaître.

Pour cela différents outils de communication et d'échanges d'informations sont mis en place.

Le site Internet de la FNAP. <https://www.fnapara.fr/>

Il est régulièrement visité mais insuffisamment, et semble encore méconnu de nombreux adhérents des associations.

Il convient aussi de le faire vivre pour entretenir son dynamisme, tout particulièrement en l'alimentant en informations.

Pour assurer sa pérennité et éviter de ne dépendre que d'une personne en cas de panne, nous avons signé un nouveau contrat de maintenance avec une entreprise spécialisée, avec un coût induit qui apparaît dans le budget.

Compte twitter : @FNAP61106131

Twitter permet de partager simplement des informations sur nos activités et celles des unités parachutistes. Ne pas hésiter à faire suivre et partager ces informations.

Compte Facebook : <https://www.facebook.com/amicalepara/>

Ce réseau social constitue un lien avec la société civile et les particuliers. Il permet d'interagir avec d'autres internautes et de lier de nouveaux contacts.

### **Communication.**

Elle repose essentiellement sur nos échanges, principalement via notre messagerie [fednatassosparas@gmail.com](mailto:fednatassosparas@gmail.com), et, bien sûr, les réseaux qui viennent d'être cités.

Elle dépend en grande partie de l'engagement et de la grande disponibilité de notre secrétaire général et du secrétaire général adjoint. Quelques exemples d'informations partagées :

- Décès et obsèques ;
- Recherche et offres d'emploi ;
- Soutien des isolés de des familles (recherche, partage d'informations) ;
- Publication d'ouvrages et d'articles, tribunes, synthèses de presse ;
- Relai d'information sur le Forfait Patient Urgence (FPR) pour les titulaires d'une PMI ;
- Note du SGA sur la valeur du Pt d'indice de la PMI à compter du 1er janvier ;
- Revue de presse hebdomadaire de la défense ;
- Etc.

### **PLAN D'ACTION pour l'année 2022-2023.**

**Objectifs généraux** : Ils ne changent pas. Pour le conseil national, il s'agit de continuer à agir et être présent, au nom des associations et amicales parachutistes, dans l'esprit de la charte. Réseau de réseaux, nous souhaitons promouvoir l'esprit parachutiste, faire valoir nos valeurs, mais aussi défendre nos intérêts et notre image auprès des instances nationales et de la société civile, garder un contact étroit avec nos frères d'armes des unités d'active.

Ceci repose pour une grande partie sur les échanges d'informations, les actions de solidarité et l'encouragement à une forte solidarité des associations et amicales entre elles.

#### **Action de soutien et de solidarité :**

- Maintien de l'adhésion de la FNAP aux grandes associations déjà soutenues ;
- En mesure de faire la promotion de toute nouvelle initiative visant à entretenir notre devoir de mémoire, ou soutenir des actions de solidarité à l'attention de nos blessés, de leurs familles et de celles de nos disparus.

### **Communication.**

Pour permettre un meilleur partage et une bonne diffusion des informations et échanges, et soulager les présidents des associations et amicales parachutistes, principaux destinataires des messages adressés par notre secrétariat général, il vous est demandé de bien vouloir désigner au sein de vos conseils d'administration un « correspondant informations », en charge du

partage et de la diffusion des informations, et de communiquer ses coordonnées à notre secrétaire général.

### **Cohésion et solidarité :**

Les contraintes qui nous ont été imposées depuis le début de la crise sanitaire, mais aussi les préoccupations de chacun face aux événements qui agitent notre Nation et la stabilité internationale (Sahel, Ukraine, terrorisme etc.), les enjeux des élections nationales, tout ceci contribue à distendre quelque peu les liens de solidarité qui doivent nous unir, alors que les médias et les réseaux sociaux prennent le devant de la scène. Ils contribuent malheureusement à promouvoir des messages parfois délétères : « wokisme -éveillisme », « fake news - infox », déconstruction de notre histoire, décolonialisme, effacement et rejet de nos traditions, intégrisme laïque, et déboulonnage de nos statues, désinformation, repentance, promotion de l'individualisme et de l'égoïsme (« moi je », « il faut profiter ! »). Avec cette liste à la Prévert bien incomplète, il y a là tout un ensemble de dérives qui agacent et irritent beaucoup d'entre nous qui sont alors tentés de sur-réagir.

Nous ne devons pas laisser glisser un coin entre le monde des associations patriotiques dont nous faisons partie, et nos unités d'active et leurs chefs militaires. Nous ne devons pas prendre le risque d'une récupération politique, de quelque bord que ce soit qui nuirait à notre cohésion. En toutes circonstances, et compte tenu des enjeux qui pourraient discréditer nos institutions, il nous faut savoir prendre du recul, ne pas céder à la tentation de réactions épidermiques et irréflechies.

Le Conseil National de la FNAP poursuivra pour sa part la mission de confiance, de coordination, d'information et de partage que vous lui confiez.

Notre cohésion, notre présence, discrète mais affirmée au sein de notre société, notre enthousiasme et l'esprit para qui nous anime méritent d'être entretenus. L'image des parachutistes doit être défendue.

Le Conseil National, avec votre collaboration, s'efforcera ainsi d'être attentif aux fausses informations et rumeurs, voire aux provocations qui pourraient nuire à notre cohésion.

### Un cas particulier exemplaire : la Statue de Saint-Michel des Sables d'Olonne.

Suite à une plainte déposée par la Fédération vendéenne de la libre pensée, au nom de la laïcité, le Tribunal administratif de Nantes a ordonné que la statue de Saint-Michel, installée sur la place Saint-Michel des Sables d'Olonne, devant l'Eglise du même nom, soit démontée. Le maire des Sables d'Olonne fait appel de cette décision. Le jugement en appel est attendu.

Le jour du dévoilement de cette statue, l'Amicale sablaise de parachutistes et des Opérations extérieures et une délégation de l'UNP étaient présents. L'Amicale se rassemble régulièrement autour de la statue « pour y accomplir un devoir de mémoire envers ses frères d'armes qui se sont engagés pour servir la France, et parfois au prix de leur vie ».

Invités au procès en appel, nous souhaitons y apporter le témoignage suivant :

### **Saint-Michel Archange, Patron des parachutistes**

« Saint-Michel, pour les parachutistes, dépasse de loin les symboles religieux. L'idée d'adopter Saint-Michel comme patron des parachutistes vient bien de nos aumôniers, de nos aumôniers catholiques. Soit. Pour autant, dans nos régiments, nos amicales, il n'y a pas d'exclusive. Nous fêtons tous avec le même élan, le même enthousiasme notre saint-patron, peu importe la religion

de chacun ou qu'il soit agnostique ou athée. Il nous rassemble dans une belle cohésion, autour de valeurs qui sont notre noblesse. Saint-Michel est un symbole religieux pour ceux qui ont une religion, qu'il s'agisse des musulmans, des juifs et des chrétiens. Mais il a aussi une connotation laïque. Il personnifie le guerrier, le combattant, celui qui s'insurge contre le mal, qui se bat, pas au nom de Dieu, mais au nom de valeurs simples et qui nous sont chères qu'elles soient républicaines et patriotiques. Pour tous les paras, il est le symbole de notre état, de nos valeurs, soldats généreux, soldats de l'urgence, dévoués à leur pays, « prêts à fondre » sur l'ennemi, cette hydre qui se niche dans le cœur de ceux qui se complaisent dans le mal, en acceptant le prix du sang. N'oublions pas que l'homme a besoin de symboles, d'idéaux, et aussi de tolérance. Face à l'imminence de la mort, le besoin de spirituel est grand pour l'accepter la donner et se donner ».

Nous avons besoin de symboles pour nous rassembler autour de valeurs que nous partageons. Nous avons aussi besoin de lieux emblématiques dans l'espace public pour témoigner devant tous de nos engagements, « pour honorer ceux qui ont montré le chemin du devoir et le sens de leur engagement pour défendre la France et ses valeurs ».

**Dossier UNP-FNAP (présenté par le Lieutenant-colonel Rodolphe (er) CHEVALIER D'ALMONT, administrateur, et, le Lieutenant-colonel (er) Pierre-Henri RAKETAMANGA. secrétaire général).**

Le mercredi 3 mars 2021, la commission de la Défense nationale et des forces armées a examiné les conclusions de la mission d'information « flash » sur le monde associatif combattant, présenté par ses rapporteurs, MM. les députés [Jean-Philippe Ardouin](#) (LaREM) et [Yannick Favennec-Bécot](#) (UDI-I).

...

Le monde associatif combattant, ce sont :

- 16 905 associations, fédérations et unions de toutes tailles ;
- 1 million d'adhérents en 2020, contre 1,36 millions en 2014 ;
- des avancées majeures pour le droit à réparation ;
- des acteurs essentiels pour la transmission de la Mémoire

Pour ce faire, au terme de plus de vingt auditions, les rapporteurs préconisent :

- que les pouvoirs publics, via l'ONAC-VG, accompagnent de manière proactive la transition du monde combattant essentiel à la mémoire nationale et au lien armée-Nation ;
- que des rapprochements entre certains acteurs fragilisés par le déclin démographique s'opèrent ;
- que l'intégration des « nouveaux anciens combattants », ceux de la 4<sup>e</sup> génération du feu, se fasse de manière harmonieuse en prenant notamment en compte leurs besoins spécifiques ;

**« DES RESTRUCTURATIONS NECESSAIRES A LA SAUVEGARDE DE CERTAINS ACTEURS ET DE LEURS SPECIFICITES ».**

Un certain nombre d'acteurs historiques du monde combattant sont à moyen terme menacés de disparition. S'il est inéluctable que le nombre global d'associations d'anciens combattants décroisse du fait de l'attrition naturelle de leurs membres, des restructurations sont souhaitables et envisageables... »

« Cette mutation du monde combattant doit être accompagnée par le ministère des Armées, qui peut notamment faciliter les regroupements d'associations et de fondations... »

## EXTRAITS DE LA LETTRE DU CEMA AUX PRESIDENTS D'ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS (10/08/2021)

"...votre soutien nous est non seulement précieux mais surtout indispensable..."

...Or vous êtes les ambassadeurs des armées auprès de la société civile, auprès de nos concitoyens. Vous portez une part de cet esprit de défense nous savons tous à quel point il est essentiel..."

### **REFLEXION COMMUNE FNAP- UNP**

**Constat :** "Alors que se multiplient tribunes, déclarations individuelles, messages sur les réseaux sociaux, etc. nous nous devons d'en tirer des enseignements et de nous poser les vraies questions sur notre avenir et donc notre mode de fonctionnement. Aucune de nos associations, aussi grosse soit-elle, ne possède le poids critique pour peser légalement dans le débat public, inversement il serait utile à l'autorité d'avoir en face d'elle une véritable instance représentative issue de la base et non pas nommée".

### **Libellé du mandat :**

« Pour assurer au monde associatif parachutiste une meilleure représentativité et une capacité d'action puissante, claire et dans le cadre de la législation et des statuts en vigueur, étudier et proposer les possibilités de rapprochement, voire de fusion, entre la FNAP et l'UNP, tout en pérennisant les points forts de chaque entité et en préservant l'autonomie de chaque association membre ».

Les équipes de marque ont toute latitude pour prendre les contacts qui leur sont nécessaires pour remplir leur mandat ainsi que de déterminer leur agenda de travail.

Elles effectueront des points de situation sur l'avancée de ses travaux soit à la demande de leurs présidents respectifs, soit sur demande du coordinateur.

### **Equipes de marque :**

- Pour l'UNP : Rodolphe CHEVALIER D'ALMONT (coordinateur), Pierre CAMARDA, Dominique COURTINE, Stefan HAUEUW, Denis MONTFORT, Jean-Richard NAUDY, Maître Vincent DUTHOIT (avocat à la cour de PARIS).
- Pour la FNAP: Pierre-Henri RAKETAMANGA, Gilles CARBILLET, Claude SEILLIER et Philippe BEYRIES (avocat).
- Toutes les bonnes volontés... parmi les amicales et associations parachutistes.

**Fin de la séance plénière.**

**Vote à main levée : le rapport moral est approuvé à l'unanimité.**



## ANNEXE 4 – RAPPORT FINANCIER 2020 – BUDGET PREVISIONNEL 2021

Le trésorier fait le rapport financier et apporte quelques explications.

### COMPTE de RÉSULTATS 2021

#### PRODUITS

<b>AVOIR au 31.12.2020</b>	<b>13 708,76 €</b>
<b>Cotisations 2021</b>	<b>3 920,00 €</b>
<b>Dons</b>	<b>350,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 978,76 €</b>

#### CHARGES

<b>Frais de compte &amp; BP</b>	<b>270,00 €</b>
<b>Fournitures</b>	<b>240,00 €</b>
<b>Cotisations d'adhésions</b>	<b>270,00 €</b>
<b>Site WEB (FNAP)</b>	<b>1 037,37 €</b>
<b>Frais internes (A.G &amp; CN)</b>	<b>1 152,60 €</b>
<b>Abonnement ZOOM</b>	<b>167,88</b>
<b>TOTAL des charges</b>	<b>3 137,85 €</b>

**BILAN : 17 978,76 €– 3 137,85 € = avoir positif 14 840,91 €**

## BUDGET PREVISIONNEL 2022

### PRODUITS

<b>AVOIR au 31.12.2021</b>	<b>14 840,91 €</b>
<b>Cotisations 2022</b>	<b>4 130,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 970,91 €</b>

### CHARGES

<b>Frais de compte et BP</b>	<b>280,00 €</b>
<b>Fournitures</b>	<b>270,00 €</b>
<b>Cotisations externes (adhésions)</b>	<b>280,00 €</b>
<b>Site WEB maintenance annuelle</b>	<b>280,00 €</b>
<b>Frais internes (CN&amp;A.G)</b>	<b>3 800,00 €</b>
<b>Provisions, réserve</b>	<b>14 06,91 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 970,91 €</b>

**VOTE : pour 63 voix / abstention 0 / contre 0**

## ANNEXE 5 –RENOUVELLEMENT DU CONSEIL NATIONAL

### 1) RENOUVELLEMENT DU CONSEIL NATIONAL

Jusqu'au 6 avril 2021, le Conseil national était le suivant :

<b>CONSEIL NATIONAL</b>	
<b>PRESIDENTS D'HONNEUR</b>	
Général LEBORGNE (décédé en 2007) Général (2S) de COURREGES Michel Général (2S) LE PAGE Maurice Général (2S) PARTY Marcel	
<b>COMITE EXECUTIF</b>	
<b>PRESIDENT</b>	
Général (2S) Jacques LECHEVALLIER	Fin de mandat AG 2023
<b>VICE-PRESIDENTS</b>	
Général (2S) Henri-François PONCET	Fin de mandat AG 2021
Colonel ® Claude SEILLIER (Air)	Fin de mandat AG 2023
Général (2S) Georges LEBEL	Fin de mandat AG 2023
Major (ER) Hervé PERRIN	Fin de mandat AG 2023
<b>ADMINISTRATEURS</b>	
Commissaire général (2S) Philippe BEYRIES	Fin de mandat AG 2022
Commandant (RC) Thierry ROUSSEAU	Fin de mandat AG 2022
Lieutenant-colonel (ER) Rodolphe CHEVALIER D'ALMONT	Fin de mandat AG 2023
<b>BUREAU</b>	
<b>SECRETAIRE GENERAL</b>	
Lieutenant-colonel (ER) Pierre-Henri RAKETAMANGA	Fin de mandat AG 2023
<b>SECRETAIRE ADJOINT</b>	
Capitaine (ER) Gilles CARBILLET	Fin de mandat 2022
<b>TRESORIER</b>	
Capitaine (ER) Jean-Paul CABANNE	Fin de mandat AG 2021
<b>TRESORIER ADJOINT</b>	
Caporal-chef (ER) Juan Carlos DIEZ	Fin de mandat AG 2023

Sortants en rouge.

Candidats :

- Se représentent :
  - Commissaire général (2S) Philippe BEYRIES
  - Commandant ® Thierry ROUSSEAU
  - Capitaine ® Gilles CARBILLET
  - Capitaine ® Jean-Paul CABANNE

- Se présente(nt) :
  - Général (2S) Jacques ARAGONES

**VOTE : pour 63 voix / abstention 0 / contre 0**

A l'issue du vote et de l'AG, le Conseil national 2022 est donc le suivant :

<b>CONSEIL NATIONAL</b>	
<b>PRESIDENTS D'HONNEUR</b>	
Général LEBORGNE (décédé en 2007) Général (2S) de COURREGES Michel Général (2S) LE PAGE Maurice Général (2S) PARTY Marcel Général (2S) BENITO Claude Général (2S) VINCIGUERRA Jean-Paul	
<b>COMITE EXECUTIF</b>	
<i><b>PRESIDENT</b></i>	
Général (2S) Jacques LECHEVALLIER	Fin de mandat AG 2023
<i><b>VICE-PRESIDENTS</b></i>	
Général (2S) Georges LEBEL	Fin de mandat AG 2023
Colonel @ Claude SEILLIER (Air)	Fin de mandat AG 2023
Major (ER) Hervé PERRIN	Fin de mandat AG 2023
Commissaire général (2S) Philippe BEYRIES	Fin de mandat AG 2025
<i><b>ADMINISTRATEURS</b></i>	
Général (2S) Jacques ARAGONES	Fin de mandat AG 2025
Commandant (RC) Thierry ROUSSEAU	Fin de mandat AG 2025
Lieutenant-colonel (ER) Rodolphe CHEVALIER D'ALMONT	Fin de mandat AG 2023
<b>BUREAU</b>	
<i><b>SECRETAIRE GENERAL</b></i>	
Lieutenant-colonel (ER) Pierre-Henri RAKETAMANGA	Fin de mandat AG 2023
<i><b>SECRETAIRE ADJOINT</b></i>	
Capitaine (ER) Gilles CARBILLET	Fin de mandat 2025
<i><b>TRESORIER</b></i>	
Capitaine (ER) Jean-Paul CABANNE	Fin de mandat AG 2025
<i><b>TRESORIER ADJOINT</b></i>	
Caporal-chef (ER) Juan Carlos DIEZ	Fin de mandat AG 2023

## 2) PRESIDENTS D'HONNEUR (CONSEIL DES SAGES).

Sont nommés à l'unanimité de l'assemblée générale :

- Général (2S) Claude BENITO.
- Général (2S) Jean-Paul VINCIGUERRA.

### Plan de relèves

FONCTION	NOM Actuels	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Président	Gal. J. LECHEVALIER (2023)	3 <sup>e</sup> Mdt	Relais			2 <sup>ème</sup> Mandat			3 <sup>e</sup> Mdt
Vice-président	Gal. H. PONCET (2022)	Relais			2 <sup>ème</sup> Mandat			3 <sup>ème</sup> Mandat	
Vice-président (AIR)	Col. C. SEILLER (2026)	2 <sup>e</sup> Mdt (1 an)		3 <sup>ème</sup> Mandat			Relais		
Vice-président	Gal. G. LEBEL (2024)	2 <sup>e</sup> Mdt (1 an)		Relais			2 <sup>ème</sup> Mandat		
Vice-président	Maj. H. PERRIN (2023)	3 <sup>e</sup> Mdt	Relais			2 <sup>ème</sup> Mandat			3 <sup>e</sup> Mdt
Administrateur (Marine)	Com. Gal. Ph. BEYRIES (2025)	3 <sup>ème</sup> Mandat			Relais			2 <sup>ème</sup> Mandat	
Administrateur	Cdt. Th. ROUSSEAU (2024)	3 <sup>e</sup> Mdt (reduit 2)		Relais			2 <sup>e</sup> Mandat		
Administrateur	LCL. R. CHEVALIER D'ALMONT (2029)	1 <sup>e</sup> Mdt	2 <sup>e</sup> Mandat			3 <sup>e</sup> Mandat			Relais
Secrétaire général	LCL. P.H. RAKETAMANGA (2024)	3 <sup>e</sup> Mdt (1 an)		Relais			2 <sup>e</sup> Mandat		
Secrétaire G <sup>l</sup> Adjoint	Cne G. CARBILLET (2028)	2 <sup>ème</sup> Mandat			3 <sup>e</sup> Mandat			Relais	
Trésorier	Cne (Air). J.P. CABANNE (2022, au plus tard 2024)	1 <sup>er</sup> Mandat			2 <sup>ème</sup> Mandat			2 <sup>ème</sup> Mandat	
Trésorier adjoint	Cch. J.C. DIEZ (2026)	2 <sup>e</sup> Mdt	3 <sup>ème</sup> Mandat			Relais			2 <sup>e</sup> Mdt

## ANNEXE 6 – QUESTIONS D’ACTUALITE ET DIVERSES

- Intervention de l’ADC (ER) Philippe GUEHENNEUC - Implic’Action.
- Intervention du LCL (ER) Pascal ROSSINI - certifications professionnelles au profit des FS, point sur les certifications professionnelles dont bénéficient les militaires.

•

### Questions diverses et dialogue

**FNAM** : sur demande du général (2s) René PETER, vice-président de la FNAP.

Depuis l’adresse du général René PETER à l’occasion de l’assemblée générale 2021 de la FNAP, peu de nouvelles inscriptions ont été enregistrées. Il s’agit donc d’un rappel et d’une relance d’invitation.

Réf. Communication du Gal. René PETER (vice-président) lors de l’AG 2021  
Témoignage du Gal. (2S) Claude REGLAT pour l’Amicale du 8ème RPIMa

Les avantages pour les associations à adhérer à la FNAM, sont financiers et contribuent à la défense de nos droits et du devoir de mémoire.

La FNAM dispose en particulier des dividendes très importants de ses actions à la Française des jeux (FDJ).

Tous les membres, ressortissants ou non de l’ONACVG sont concernés.

Chaque amicale adhérente cotise à hauteur de 2 € par membre. Elle reçoit en contrepartie 5 € au titre des 200 premiers de ses adhérents, 4 € du 201<sup>ème</sup> au 800<sup>ème</sup> adhérent et 3 € au-delà.

La FNAM, sur dossier, peut distribuer des aides allant de de 1000 à 3000 €.

Elle soutient de nombre de projets mémoriaux, d’expositions, etc.

Contact: [rene.peter@hotmail.fr](mailto:rene.peter@hotmail.fr) - Tel. 0635362684 – web : <https://www.federation-maginot.com/>

**Réponse aux questions posées par l’ANFMC, concernant l’attribution de décorations :**

- Nombre de citations ou faits de guerre requis dans les dossiers de propositions au regard de leur importance : il ne varie pas en fonction du niveau des citations entre elles.
- Prise en compte du critère de blessures graves en service commandé pour la Médaille militaire : la blessure reçue en combattant en service commandé peut être prise en compte. Par contre une blessure par «accident», même en service commandé n’est pas prise en compte.

## Présentation d'une association « civile » d'aide aux blessés Code PHENIX :

Monsieur Christophe BOUILLON est un expert en architecture navale, co-directeur de l'entreprise MYDI Ingénierie. Il est aussi ancien auditeur de l'IHEDN-Bretagne et membre du Conseil d'administration de l'AR6-IHEDN Haute Bretagne. Amené à rencontrer un ancien commando marine, atteint de syndrome post traumatique (retour d'OPEX), alors en déshérence, il s'est proposé de l'aider à se remettre en selle en l'assistant dans l'organisation d'un défi sportif.

Fort de cette expérience réussie, il a créé une association d'aide aux blessés militaires pouvant mettre à disposition des stages, des financements et des équipements particuliers.

Cette association est susceptible d'intéresser les associations et amicales de la FNAP.


**CODE PHOENIX**  
**Association d'aide aux blessés militaires physiques et psychologiques**

**Publics ciblés :**

- Blessés militaires physiques
- Blessés militaires psychologiques (SPT)
- Conjoint, enfants et parents de militaires blessés
- Veuves ou veufs, orphelins et parents de militaires décédés en mission
- Blessés victimes d'attentats terroristes

**Stages proposés :**

- Automobile (expériences sur circuits français)
- Aviation (expériences sur avions de tourisme)
- Kayak (sur tous types de plans d'eau français)
- Voile (Bretagne pour l'instant)



**CODE PHOENIX**  
**Association d'aide aux blessés militaires physiques et psychologiques**


**Financements apportés par CODE PHOENIX :**

- Budgets sponsoring et/ou mécénats
- Aides diverses de ministères, régions, départements et autres collectivités locales,
- Dons de particuliers (ouvrant à une déduction fiscale)
- Actions de Crowdfunding (financement participatif)

**Contact : Christophe BOUILLON**

- Auditeur de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN)
- Cdt honoraire Armée de Terre - Réserviste citoyen

- 06 07 09 84 75 / [mydi.ingenierie@wanadoo.fr](mailto:mydi.ingenierie@wanadoo.fr)



## **Rénovation du Palais NIEL**

Le général commandant la 11<sup>ème</sup> BP en partenariat avec la Fondation du Patrimoine (délégation Occitanie Pyrénées) a lancé le projet de restauration des parties extérieures du Quartier Général Niel, siège de la 11<sup>ème</sup> BP, qui accueille aussi le siège de l'Entraide Parachutiste et celui de la FNAP.

Association, Amicales, et anciens parachutistes sont invités à participer à la réalisation de cette belle entreprise

Dons en ligne :

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/palais-niel>

La présentation complète fait l'objet d'un envoi particulier.

## **Revue Res militaris**

Sur demande du Conseil scientifique du musée des parachutistes, la revue en ligne « Res Militaris » a lancé l'édition de deux hors-séries consacrés à des témoignages sur les opérations auxquelles ont participé les parachutistes depuis 1941.

Ces deux éditions viennent opportunément en complément du hors-série édité par l'ASAF «Mémoire et Vérité – Les paras français, un siècle d'histoire».

Le premier volume est actuellement en ligne sur : <https://resmilitaris.net/index.php/hors-serie-parachutistes-1-ere-partie-decembre-2021/>

La mise en ligne du deuxième volume vous sera communiquée dès sa parution.

## **Autres informations :**

### **Inauguration d'une Stèle Mémoire à la mémoire des Chuteurs OPS à l'ETAP.**

Une délégation du CN de la FNAP était présente ce 6 avril matin à l'Ecole des troupes aéroportées de Pau pour participer à la cérémonie de remise des brevets du 155ème stage Chuteur opérationnel, avec l'attribution du 4000<sup>ème</sup> brevet aux cinq étoiles, et l'inauguration de la stèle mémorielle des Chuteurs Opérationnels morts en service.

### **Baptême de la 355<sup>o</sup> promotion de l'ENSOA « Adjudant-chef FABRETTI ».**

L'Adjudant-Chef Claude-Henri FABRETTI (1926-2020) est le parrain de la 355ème promotion de l'Ecole Nationale des sous-officiers d'active – 5ème Bataillon. La cérémonie a eu lieu à Saint-Maixent les 1<sup>er</sup> et 2 février 2022. Une délégation du 1<sup>er</sup> RCP et de son amicale était présente.

L'adjudant-chef FABRETTI était titulaire des décorations suivantes :

Chevalier de la Légion d'honneur ;  
Médaille militaire ;



Croix de guerre 1939-1945 avec une étoile d'argent ;  
Croix de guerre des Théâtres d'opérations extérieures avec une palme de bronze, une étoile de vermeil, deux étoiles d'argent et deux étoiles de bronze ;  
Croix du combattant volontaire 1939-1945 ;  
Médaille coloniale avec agrafe « Extrême-Orient » ;  
Médaille commémorative de la guerre 1939-1945 agrafe « Libération » ;  
Médaille commémorative de la campagne d'Indochine ;  
Médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en AFN agrafes « Algérie » et « Maroc » ;  
Médaille des blessés avec 2 étoiles.